Image not found or type unknown

Avenant au contrat de travail + les congé payé

Par **mima12**, le **04/06/2014** à **15:25**

Bonjour,

Je vous expose ma situation.
Je travail 3 heures par jour en cdi en tant que femme de ménage. Ma société a été racheté par une autre société. On ma fait signé un avenant au contrat avec la reprise de mes droits sauf de mes congés. En effet je viens de poser mes 25 jours de congé déja acquis avec l'autre société la nouvelle société me les refuse car d'aprés eux je n'est pas encore acqui mes 25 jours de congés payés mais l'ancienne société me les a pas payé non plus.

Vers laquelle des sociétés dois je me retourner ???
Merci.

Par **P.M.**, le **04/06/2014** à **16:09**

Bonjour,
Tout dépend des accords entre les deux sociétés lors du rachat mais normalement l'employeur actuel devrait justifier que c'était à l'ancien de vous payer vos congés payés restants à ce moment là...
Si vous avez un avenant qui les exclut, ce serait dans vers l'ancien qu'il faudrait vous tourner...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés